



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Contrôles abusifs des systèmes d'assainissement non collectifs

Question écrite n° 5290

Texte de la question

M. Julien Limongi interroge Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur les difficultés rencontrées par de nombreux habitants concernant l'assainissement non collectif et les contrôles liés aux fosses septiques. Dans plusieurs collectivités, l'interprétation rigide des règlements entraîne une multiplication des contrôles et des amendes, pesant lourdement sur des propriétaires disposant de revenus modestes. Des visites de conformité sont imposées à des fréquences de plus en plus rapprochées, pour des installations qui n'ont subi aucune modification. De plus, les coûts associés aux pénalités en cas de non-conformité atteignent des montants prohibitifs, pouvant aller jusqu'à 400 % du montant de la redevance. Par ailleurs, l'évolution constante des normes d'assainissement et l'absence d'accompagnement financier suffisant placent ces habitants dans une impasse : ils n'ont ni les moyens de payer les amendes ni ceux d'entreprendre des travaux souvent colossaux, comme l'installation de pompes de relevage ou de stations d'épuration individuelles. Dans certaines communes, les habitants concernés se voient contraints de supporter ces charges, alors même qu'un raccordement au tout-à-l'égout leur avait été promis depuis plus de vingt ans, sans qu'aucune réalisation concrète ne voie le jour. Toutefois, cette situation n'est pas toujours imputable aux municipalités. En effet, certaines mairies ne peuvent tout simplement pas procéder à ce raccordement, faute de moyens financiers, de ressources matérielles ou d'espace disponible. De plus, elles y opposent parfois une résistance, craignant une augmentation des charges aussi bien pour la commune que pour leurs administrés. Cette situation concernant l'assainissement non collectif crée un sentiment d'injustice et d'abandon, d'autant que certains raccordements, légalement réalisés il y a plusieurs décennies avec l'accord des autorités compétentes, sont aujourd'hui considérés comme non conformes et passibles de sanctions. Aussi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour assurer une application des contrôles plus pragmatique et conforme aux recommandations initiales et éventuellement mettre en place un accompagnement financier renforcé pour les propriétaires concernés.

Données clés

Auteur : [M. Julien Limongi](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5290

Rubrique : Eau et assainissement

Ministère interrogé : [Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [25 mars 2025](#), page 2013